

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 DECEMBRE 2011**

Convocations faites et envoyées à Mesdames et Messieurs les conseillers le 25 novembre 2011.

L'an deux mille onze, le 2 décembre à 20h 30, le Conseil Municipal de La Laigne, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François WACRENIER, Maire.

Etaient présents : Philippe LECREST, Rodolphe ISNARD, Christiane LAPICOREE, Karin LE ROUX, Magalie BRUNET, Thierry BOUCARD, Jean-François WACRENIER.

Etaient absents : Philippe AUBRY (procuration donnée à Jean-François WACRENIER), Pierrette BOURASSEAU (procuration donnée à Christiane LAPICOREE), Frantz PINEAUD (procuration donnée à Philippe LECREST).

Secrétaire de séance : Philippe LECREST

Avant de commencer Monsieur le Maire demande aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour 3 sujets :

- Lotissement communal : clôture du budget ;
- Salle des fêtes : modification des tarifs de location ;
- Ecole : travaux d'électricité.

Les conseillers acceptent à l'unanimité.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

**LOTISSEMENT COMMUNAL : CLOTURE DU BUDGET**

Le Conseil délibère et décide à l'unanimité de clore ce budget annexe.

**SALLE DES FETES : MODIFICATION DU PRIX DE LA LOCATION**

Suite à l'achat d'une nouvelle gazinière pour la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'augmenter le prix de la location de la salle comme suit (la dernière augmentation date de 2008):

	1 jour	2 ou 3 jours
Habitants de la commune de La Laigne		
Sans chauffage	75 €	90 €
Avec chauffage	90 €	110 €
Habitants hors commune de La Laigne		
Sans chauffage	115 €	130 €
Avec chauffage	130 €	150 €
Associations de la commune de La Laigne	0 €	0 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité et décide d'appliquer ces tarifs à partir de ce jour.

**ECOLE : TRAVAUX D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans la classe des CP, l'éclairage du tableau n'est pas suffisant. Il est donc nécessaire, pour améliorer les conditions de travail des élèves, de réaliser des travaux d'électricité afin d'obtenir un éclairage optimal et aux normes.

Il propose, au conseil, de retenir le devis de Monsieur Alain SOBOTA pour la somme de 477,08€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal, accepte et autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ces travaux.

#### **DECISION MODIFICATIVE N°4 :**

Monsieur le Maire explique au Conseil que, suite au départ de M. et Mme DRILLEAU anciens locataires du logement de l'école, la commune a dû leur restituer la caution déposée en 2007 au début de leur location.

Le mandatement doit se faire sur le compte dépôts et cautionnements reçus (article 165), la somme n'a pas été prévue sur cet article, mais les fonds sont disponibles sur l'article 2188, toujours en dépense d'investissement.

La décision modificative serait la suivante:

sens	article	Libellé	Opération	Montant dép	Montant rec
Dép	2188	autres immobilisations incorporelles		-600,00 €	
Dép	165	Dépôts et cautionnements reçus		600,00 €	
			TOTAUX	0,00 €	

Après délibération, les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

#### **INFORMATIONS :**

- Bulletin municipal : impression et distribution mi décembre ;
- Station-service : réouverture en décembre ;
- Cérémonie des vœux 2012 le samedi 7 janvier à 11h à la Mairie ;
- Aire de jeux : installation le samedi 3 décembre à partir de 9h ;
- Elections 2012 : de nouveaux isolements seront achetés prochainement : étude des devis en cours ;
- SCOT du Pays d'Aunis :

Monsieur le Maire fait part de la venue de 2 élus du Pays d'Aunis sur la Communauté de Communes pour continuer la présentation du SCOT (revisité après les remarques des élus des différentes communautés de communes).

Il insiste sur le fait qu'après le Grenelle 2, chaque CDC devra gérer, sur 10 ans, un capital en hectares pour les constructions d'habitations et les aménagements d'espaces pour les entreprises artisanales, industrielles et commerciales.

L'un des buts de ce SCOT est donc de maîtriser la consommation excessive de terrains agricoles.

Sur une période de 10 ans, ces terrains se répartiraient, sur l'ensemble du territoire du Pays d'Aunis, comme suit :

- 250ha pour les besoins fonciers de constructions de logements
- 400ha pour le développement économique.

- Office du Tourisme :

Monsieur le Maire et la Commission Culture de la Communauté de Communes avaient proposé d'héberger les compagnies professionnelles artistiques dans les locaux de l'Office de Tourisme lorsque ceux-ci seront vacants. Les compagnies ont refusé estimant le loyer trop élevé pour leur budget.

Ces locaux appartenant à la CDC pourront-ils héberger le back-office de l'office de pôle ?  
Seront-ils vendus tout simplement par la CDC ?

Le Maire informe les élus qu'il a été élu, le 30 novembre dernier, membre titulaire du Comité Directeur provisoire de l'EPIC de l'Office de pôle. Il y représentera la Communauté de Communes.

- *SIVU (pompiers)* :

Monsieur LECREST se dit inquiet au niveau de la construction des bâtiments pour les pompiers à Cram-Chaban : les devis présentés sont excessifs par rapport aux estimations de l'architecte. Une prochaine réunion est prévue à la fin de la semaine afin d'étudier de nouvelles possibilités.

Séance levée à 22h30

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DE CONSEIL  
DU 2 DECEMBRE 2011.**

N° de délibération	Objet de la délibération
26/2011	DECISION MODIFICATIVE suite à la restitution de la caution aux locataires du logement communal.
27/2011	AUGMENTATION DU PRIX DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES
28/2011	LOTISSEMENT COMMUNAL : CLOTURE DU BUDGET
29/2011	ECOLE : TRAVAUX D'ELECTRICITE

**SIGNATURE DES CONSEILLERS PRESENTS A LA SEANCE DE CONSEIL**

Nom du conseiller	Présent (P) / Absent (A)	Signature du conseiller présent
AUBRY	A	
BRUNET	P	
BOUCARD	P	
BOURASSEAU	A	
ISNARD	P	
LAPICOREE	P	
LECREST	P	
LE ROUX	P	
PINEAUD	A	
WACRENIER	P	